



Bulletin de soutien

Merci de renvoyer ce bulletin, accompagné de votre don par chèque, à Institut Curie 26 rue d'Ulm - 75248 Paris cedex 05

DE LA PART DE :	
☐M. ☐Mme ☐M.et Mme	
Nom:	Prénom:
Adresse:	
Code postal :	⊥ு Ville:
À l'attention du Professeur ⁻	Thierry Philip, Président du Directoire de l'Institut Curie
Monsieur le Président,	
Je souhaite affirmer m	on engagement à l'Institut Curie dans ses programmes de lutte contre le cancer.
Je vous adresse, dans l de l'Institut Curie, de :	e cadre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), un don libellé à l'ordre
	€
Votre reçu fiscal vous sera adr sur votre espace donateur : m	ressé en retour dans les plus brefs délais. Vous pourrez télécharger vos duplicatas de reçus fiscaux directement on-espace-donateur.curie.fr

IFI 2023

Un grand merci pour votre soutien

DISPOSITIONS IFI 2023

- Impôt patrimonial recentré sur les biens immobiliers détenus en direct, non affecté à l'activité professionnelle.
- Applicable aux patrimoines supérieurs à 1,3 M€.
- Barème progressif de 5 tranches.
- La déclaration IFI se fait dans les mêmes délais que la déclaration d'impôt sur le revenu.

VOS RÉDUCTIONS FISCALES

- Le dispositif de la loi TEPA permet de déduire de votre IFI 75 % du montant de votre don consenti à l'Institut Curie, dans la limite de 50 000 €.
- Si vous n'êtes pas soumis à l'IFI, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66 % du montant de votre don sur votre impôt sur le revenu.

Les info

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Institut Curie qui dispose d'un délégué à la protection des données : dpoßcurie.fr. Elles sont destinées à la Direction des relations donateurs et aux tiers mandatés par l'Institut Curie à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel à votre générosité. L'Institut Curie s'engage à ne pas sortir les données en dehors de l'Union Européenne. Ces données peuvent faire l'objet d'un échange à des tiers du secteur caritatif, VPC ou presse. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre 🖵. Conformement à la loi « informatique et libertés » et à la règlementation européenne, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL. A tout moment, vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données pour leur rectification, limitation, portabilité ou effacement, en contactant : Direction des relations donateurs 26 rue d'Ulm - 75248 Paris cedex 05. Tél. 21.56.24.55.66. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité précitée.